



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 3 février 2022

Valorisation des eaux épurées de la station d'épuration des eaux de Lausanne (STEP) et de l'eau du lac pour la production de chaleur renouvelable

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les études menées dans le cadre du Plan climat ont permis d'identifier un grand potentiel de production de chaleur renouvelable par pompes à chaleur à partir de l'eau du lac et des eaux épurées de la station exploitée par Epura S.A.. Ces deux ressources figurent parmi les piliers de la transition du chauffage à distance vers un approvisionnement 100% à partir d'énergie renouvelable et de récupération à l'horizon 2035.

Pour étudier l'implantation d'une centrale de production de chaleur à proximité du site de la STEP, la Municipalité sollicite l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 250'000.-, y compris coûts de main-d'œuvre interne. Le site qui sera retenu devra être à la fois proche du réseau de chauffage à distance existant et des ressources renouvelables pouvant être valorisées.

Le crédit sollicité permettra de réaliser des études et investigations dans le but de préciser la faisabilité de l'implantation d'une centrale de production d'énergie par pompes à chaleur et d'en préciser les coûts. Des synergies pourraient aussi être envisagées avec la société Epura S.A., qui sera sollicitée dans ce sens, pour la prise d'eau dans le lac, qui pourrait aussi servir à alimenter la station d'épuration en eau pour ses processus industriels.

Le crédit sollicité sera balancé par imputation sur le crédit de réalisation qui sera sollicité ultérieurement par un préavis qui fera le point sur les développements prévus pour la zone ouest du réseau de chauffage à distance : extension du réseau, développement des sources de production renouvelable dans cette zone et abaissement des températures d'exploitation.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a soumis l'ouverture de ce compte d'attente pour consultation à la Commission des finances, qui l'a approuvé dans sa séance du 24 janvier 2022.

En vous remerciant de prendre acte de ces projets d'études, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. J. 1



Le secrétaire
Simon Affolter

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Affolter', is written over the printed name of the secretary.